



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du jeudi 7 mars 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Départ après la 25 ^{ème} délibération
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Corinne CASANOVA
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
CHANAZ	Yves HUSSON

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Françoise GRAVIER	Directrice pôle Ressources
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Olivier VERDENAL	Directeur financier
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/Assemblées
Matilde HABOUZIT	Responsable Pilotage de la Performance
Noémie BOURDAGEAU	Assistante du service Communication

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 février 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 29 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 25 présents, et 26 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 20 Année : 2019
Exécutoire le : 14 MARS 2019
Affichée le : 14 MARS 2019
Visée le : 14 MARS 2019

MARCHES PUBLICS

Marché n°2018-38 : Réhabilitation du site classé des Gorges du Sierroz Lot 1 : démolition / déconstruction / désamiantage – Avenant 1

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du site classé des Gorges du Sierroz, inscrit au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) de Grand Lac pour un montant global de 2 596 808 € TC et situé sur la commune de Grésy-sur-Aix, visant à créer, sur environ 800 mètres, des cheminements mixtes en sommet de berges et des passerelles en encorbellement.

Par délibération en date du 5 juillet 2018 le lot 1 (Démolition / déconstruction / désamiantage) a été attribué à l'entreprise GUINTOLI, lieu-dit « La Peyrouse », 73800 LA CHAVANNE, pour un montant de **89 874.90 € HT** (variante) 107 849.88 € TTC.

Lors de la réalisation de ce marché, des prestations complémentaires ont été jugées nécessaires.

Conformément à l'article 14.5 du CCAG Travaux, le présent avenant a pour objet de rendre définitif les prix nouveaux précisés dans l'ordre de service n°06 selon le détail ci-après :

Réparation de la charpente et de la toiture du bâtiment conservé :

Consécutivement à la dégradation accélérée de la toiture et de la couverture du bâtiment conservé dans l'opération, il est nécessaire de réparer la charpente et la couverture pour stopper les infiltrations d'eau de pluie dans le bâtiment et sauvegarder ainsi l'ouvrage.

Cette prestation ne pouvait pas être prévue à l'engagement de l'opération, la dégradation s'étant produite en cours d'opération.

Le coût des travaux est de 7 590 € HT.

Nettoyage des végétaux parasites :

Dans le même objectif de pérennisation de l'ouvrage et afin de pouvoir réaliser les travaux de réparation de la charpente et de la toiture, le nettoyage des végétaux parasites sur le mur pignon sud du bâtiment est nécessaire.

Le coût des travaux est de 1 280 € HT.

Soit un coût global de 8 870 € HT. Il est précisé que compte tenu des contraintes fortes d'accessibilité et d'exécution liées à la topographie des lieux (travaux réalisés à la confluence de deux cours d'eau torrentiels et à l'aplomb d'un canyon de 20 mètres de haut), les travaux nécessitent l'intervention d'équipes acrobatiques avec l'impossibilité d'utiliser des moyens mécaniques.

Le délai de réalisation des travaux est prolongé jusqu'au 18 mars 2019, intégrant les délais nécessaires à l'exécution des prestations 1 et 2.

S'agissant de l'impact financier :

L'ensemble de ces prestations représente un coût supplémentaire de **8 870.00 € HT** (10 644.00 € TTC).

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise GUINTOLI, d'un montant initial de 89 874.90 € HT (107 849.88 € TTC) est donc porté à **98 744.90 € HT** (118 493.88 € TTC) par le présent avenant, soit + 9.758 % par rapport au marché initial.

La Commission des procédures adaptées s'est réunie le 25 février 2019 pour valider cet avenant.

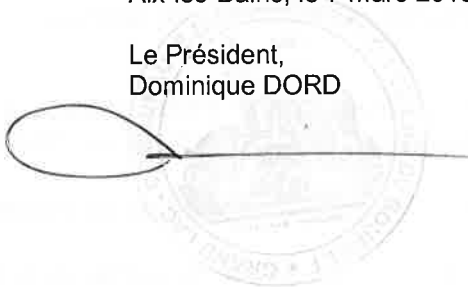
Les crédits régulièrement inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement 143-11AP.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 1 et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 7 mars 2019

Le Président,
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 25
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 01 ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

GRAND-LAC – COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LAC DU BOURGET
15, boulevard Lepic
CS 20606
73106 AIX LES BAINS

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

GUINTOLI S.A.S.
385, route de la Peyrouse
73800 LA CHAVANNE
mail : besvv7374@nge.fr
tél. 04 79 26 51 50
SIRET 447 754 086 00018

Et

S.F.T.P. SAS
259, rue Benoît Mulsant
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE
Mail :
Tél. 04 74 07 25 20 – Fax : 04 74 07 25 24
SIRET 421 974 221 00036

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

SITE DES GORGES DU SIERROZ - Marché n° 18/38

73100 GRÉSY SUR AIX

Lot 01 – DÉMOLITION – DÉCONSTRUCTION – DÉSAMANTAGE

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 16 juillet 2018
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 15 semaines (intégrant la période de préparation)
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT : 89 874.90 €
 - **Montant TTC : 107 849.88 €**

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

- 1/ consécutivement à la dégradation accélérée de la toiture et de la couverture du bâtiment conservé dans l'opération, il est nécessaire de réparer la charpente et la couverture pour stopper les infiltrations d'eau de pluie dans le bâtiment et sauvegarder ainsi l'ouvrage en « bon père de famille »
 Cette prestation ne pouvait pas être prévue à l'engagement de l'opération ; cette dégradation s'étant produite en cours d'opération

Montant H.T.	7 590,00 €
---------------------	-------------------

- 2/ dans le même objectif de pérennisation de l'ouvrage et afin de pouvoir réaliser les travaux du point 1, le nettoyage des végétaux parasites sur le mur pignon sud du bâtiment est rendu nécessaire

Montant HT	1 280,00 €
-------------------	-------------------

TOTAL HT	8 870,00 €
-----------------	-------------------

- 3/ prolongation du délai de réalisation des travaux jusqu'au 18 mars 2019 intégrant les délais nécessaires à l'exécution des prestations 1 et 2 et compte tenu des contraintes fortes d'accessibilité et d'exécution liées à la topographie des lieux (travaux réalisés à la confluence de deux cours d'eau torrentiel et à l'aplomb d'un canyon de 20 mètres de haut. Les travaux nécessitent l'intervention d'équipes acrobatiques avec impossibilité d'utiliser des moyens mécaniques).

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON
 OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 8 870,00 €
- **Montant TTC : 10 644,00 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : 9.87 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 98 744.90 €

▪ Montant TTC : 118 493.88 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'État et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011.

Groupement GUINTOLI / SFTP
Chez GUINTOLI
385, route de la Peyrouse
73800 LA CHAVANNE

Aix-les-Bains, le 14 JAN. 2019

Dossier : site des Gorges du Sierroz – 73100 GRÉSY SUR AIX

OS EXÉCUTOIRE n° 06 concernant les travaux supplémentaires

Maître d'ouvrage **GRAND LAC**
1500 boulevard Lepic 73100 AIX LES BAINS

Marché : 18/38 Lot n° 01 - Démolition / Déconstruction / Désamiantage

L'entreprise est invitée à entreprendre l'exécution des travaux supplémentaires selon détail ci-après :

- ❖ consécutivement à la dégradation accélérée de la toiture et de la couverture du bâtiment conservé dans l'opération, il est nécessaire de réparer la charpente et la couverture pour stopper les infiltrations d'eau de pluie dans le bâtiment et sauvegarder ainsi l'ouvrage en « bon père de famille »
Cette prestation ne pouvait pas être prévue à l'engagement de l'opération ; cette dégradation s'étant produite en cours d'opération

Montant H.T. 7 590,00 €

- ❖ dans le même objectif de pérennisation de l'ouvrage et afin de pouvoir réaliser les travaux du point 1, le nettoyage des végétaux parasites sur le mur pignon sud du bâtiment est rendu nécessaire

Montant HT 1 280,00 €

TOTAL HT 8 870,00 €

- ❖ prolongation du délai de réalisation des travaux jusqu'au 18 mars 2019 intégrant les délais nécessaires à l'exécution des prestations 1 et 2 et compte tenu des contraintes fortes d'accessibilité et d'exécution liées à la topographie des lieux (Travaux réalisés à la confluence de deux cours d'eau torrentiel et à l'aplomb d'un canyon de 20 mètres de haut. Les travaux nécessitent l'intervention d'équipes acrobatiques avec l'impossibilité d'utiliser des moyens mécaniques).

Le maître d'ouvrage,
GRAND LAC

Le maître d'œuvre,


SAS EPODE
44, rue Charles Montroull
73000 CHAMBERY
Tél. 04 79 69 39 51
Capital 8 000 € - SIRET 485 114 482 00014

Je, soussigné _____ représentant l'entreprise _____
certifie avoir pris connaissance de l'ordre de service, ci-dessus n° 06, du _____

À

le 15/11 2019

Signature et cachet de l'entreprise

QUINTOLI - GROUPE NGE
AGENCE GRANDS TRAVAUX
ENVIRONNEMENT & DÉCONSTRUCTION
385 Rte Puyrouse - 78800 LA CHAVANNE
T. : 04 70 26 51 52 - F. : 04 79 26 51 51
RCS NANTON 447 754 086

IMPORTANT: ce document est à retourner intégralement et dûment complété au maître d'œuvre-mandataire.



**FICHE DE DEMANDE DE REGLEMENT DE PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES
OU MODIFICATIVES**

ARTICLE 14 CCAG TRAVAUX

Service gestionnaire : Maîtrise d'ouvrage

Objet de la consultation : Réhabilitation des Gorges du Sierroz, Lot 1 Démolition, déconstruction,
désamiantage

Imputation budgétaire : 143-11 AP

Montant total attribué en € HT : 89 874.90

Avenants éventuels en € HT :(soit + ...%)

Montant total marché + avenant en € HT :

- La demande concerne la validation du projet d'ordre de service notifiant des prix provisoires :
- Objet :Nettoyage de la végétation et reprise de la charpente du bâtiment conservé suite à l'évolution de la dégradation
 - Montant en € HT : 8 870.00 (soit + 9.86 %)

Je soussigné BERGER CHristian atteste avoir les crédits disponibles pour financer ces prix nouveaux.

Date : 14 février 2019Signature :

Cadre réservé au Visa du Vice-Président

Date de réception de la fiche :14/02/19.....

Date :14/02/19.....Signature :



Région Savoie Vercors Vivarais
Lieu-Dit La Peyrouse - 73800 LA CHAVANNE
Tél : 04 79 26 51 50 - Fax : 04 79 26 51 51

ICM Architecture
32 avenue Franklin Roosevelt
73100 Aix-les-Bains

A l'attention de M. MARTINEZ
e.martinez@icmarchitectures.com

Site	N° de devis	Date de fabrication et numéro	Date de validité	Validité
Gorges du Sierroz	SVI 325	DEVIS 1		29-oct.-2018

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT
OBJET : Site des Gorges du Sierroz - LOT 01 : Démolition/Déconstruction/Désamiantage				
1 Nettoyage de la végétation grimpante sur façade pierre du bâtiment conservé (file 5)	FT	1,00	1 280,00	1 280,00
REMARQUES :				

Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Montant TTC
1	20,00%	1 280,00	268,00
			1 536,00

1 280,00 €

RÈGLEMENT : Par virement à 45 jours
ÉCHÉANCE :

Merci de rappeler cette référence sur votre règlement =>

Client :	0
DEVIS 1	
Net à payer	1 536,00 €



Région Savoie Vercors Vivalais
Lieu Dit La Peyrouse - 73800 LA CHAVANNE
Tél : 04 79 26 51 50 - Fax : 04 79 26 51 51

ICM Architecture
32 avenue Franklin Roosevelt
73100 Aix-les-Bains

A l'attention de M. MARTINEZ
g-martinez@icmarchitectures.com

N° de client	Nature du document et numéro	Date client	Date
Gorges du Sierroz	SVI 325	DEVIS 2 - Reprise charpente	11-déc.-2018

Quantité	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant (€)
OBJET : Site des Gorges du Sierroz - LOT 01 : Démolition/Déconstruction/Désamiantage				
Pose et Fourniture :				
1	Echafaudage en rive	U	1,00	480,00
2	Renforcement pannes par une moise de 10 x 20 en sapin (pannes sous la fenêtre de toit)	U	1,00	800,00
3	Renforcement pannes avec une tête de panne (sortant de 50 cm environ) par une moise de 10 x 20 en sapin	U	1,00	980,00
4	Remplacement tête de sablier sortant de 50 cm environ	U	1,00	450,00
5	Changement des chevrons 60 x 100 en dépassé de toiture	U	1,00	1 600,00
6	Changement des tuiles (fourniture et pose à l'identique de l'existant, environ 150 pièces) et changement de certains morceaux de liteage	U	150,00	18,00
7	Capot de rive gauche et droit en zinc 270 de développement	U	13,00	60,00
REMARQUES :				

1	TVA (20,00%)	Montant TTC	Montant HT	Montant
1	20,00%	7 590,00	1 518,00	9 108,00

7 590,00 €

RÈGLEMENT : Par virement à 45 jours

ECHÉANCE :

Merci de rappeler cette référence sur votre règlement >>>

Client :	0
DEVIS 2 - Reprise charpente	
Net à payer :	9 108,00 €

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2018-38 : Réhabilitation du site classé des Gorges du Sierroz - Lot 1 : démolition / déconstruction / désamiantage - Avenant 1

Date de transmission de l'acte : 14/03/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 14/03/2019

Numéro de l'acte : d2754 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190307-d2754-DE

Date de décision : 07/03/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires